



COMMUNE
DE
DULLY

REQUETE EN ABATTAGE D'ARBRE – DEMANDE DE DEROGATION

(Selon l'article 15 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPRNP du 01.01.2023)

Situation : Route de Bursinel 29 – 1195 Dully

Parcelle : n° 89

Propriété de : Commune de Dully

Requérant : Commune de Dully

Objet (s) : Abattage d'un prunier pourpre sur la propriété communale à proximité du terrain de tennis. Il n'est pas répertorié dans le plan communal de classement des arbres.

Sur la base du préavis positif de l'AGFORS du 29 avril 2026 et conformément à la nouvelle loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPRNP, la Municipalité préavise favorablement la demande de dérogation sous condition que cet abattage soit compensé par la plantation d'un nouvel arbre au même endroit.

Date de la requête : 30 avril 2026

AFFICHAGE AUX PILIERS PUBLICS : du 11 mai 2026 au 11 juin 2026

Dully, le 8 mai 2026

Municipalité de Dully

Le syndic

La secrétaire adj

F. Mani

S. Vaucher

